



# Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants  
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>

# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien en logistique d'entrepôt

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TLE   | RE               | TP-00461   | 06        | 10/02/2022      | 14/02/2022          | 1/24 |



## 1. Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel : Technicien en logistique d'entreposage**

**Sigle du titre professionnel : TLE**

**Niveau : 4** (Cadre national des certifications 2019)

**Code(s) NSF : 311p - Gestion des flux et des stocks de marchandises-**

**Code(s) ROME : N1303, N1301**

**Formacode : 31721, 31734, 31845**

**Date de l'arrêté : 31/01/2022**

**Date de parution au JO de l'arrêté : 10/02/2022**

**Date d'effet de l'arrêté : 21/04/2022**

## 2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

### 2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TLE   | RE               | TP-00461   | 06        | 10/02/2022      | 14/02/2022          | 3/24 |

**2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

**2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :**

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

**2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

**Chaque modalité d'évaluation**, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TLE   | RE               | TP-00461   | 06        | 10/02/2022      | 14/02/2022          | 4/24 |

### 3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel TLE

#### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités  | Compétences évaluées  | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve  |
|--|---|-------------|--|
| <b>Mise en situation professionnelle</b>   | <p>Contrôler les documents et les opérations liés aux flux de marchandises en entrepôt</p> <p>Vérifier la conformité de l'implantation des marchandises, des stocks physiques et informatiques</p> <p>Veiller au respect des règles de sécurité liées aux matériels de manutention et de stockage</p> <p>Adapter au quotidien les activités liées aux flux de marchandises en entrepôt</p> <p>Établir le planning des opérateurs en entrepôt</p> <p>Suivre l'activité d'une équipe d'opérateurs en entrepôt dans un tableau de bord</p> <p>Encadrer une équipe d'opérateurs en entrepôt</p> <p>Participer à l'amélioration continue de l'entrepôt</p> | 04 h 30 min | <p>La mise en situation professionnelle se présente sous la forme d'une étude de cas.</p> <p>Le candidat reçoit un dossier avec la description d'une entreprise fictive et des consignes relatives aux travaux à effectuer.</p> <p>Il formalise ses travaux par écrit à l'aide des outils bureautiques.</p>  |
| <b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>  |   |             |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien technique</li> </ul>                      | <p>Contrôler les documents et les opérations liés aux flux de marchandises en entrepôt</p> <p>Vérifier la conformité de l'implantation des marchandises, des stocks physiques et informatiques</p> <p>Veiller au respect des règles de sécurité liées aux matériels de manutention et de stockage</p> <p>Adapter au quotidien les activités liées aux flux de marchandises en entrepôt</p> <p>Établir le planning des opérateurs en entrepôt</p> <p>Suivre l'activité d'une équipe d'opérateurs en entrepôt dans un tableau de bord</p> <p>Encadrer une équipe d'opérateurs en entrepôt</p> <p>Participer à l'amélioration continue de l'entrepôt</p> | 01 h 00 min | <p>L'entretien technique a lieu après la mise en situation. Il comporte deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le candidat présente au jury les travaux effectués lors de la mise en situation professionnelle et le jury l'interroge à ce sujet (durée 45 minutes),</li> <li>- le jury interroge le candidat au sujet de la compétence « Encadrer une équipe d'opérateurs en entrepôt » (durée 15 minutes).</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnaire professionnel</li> </ul>              | Sans objet  |             | Sans objet   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnement à partir de production(s)</li> </ul> | Sans objet  |             | Sans objet   |
| <b>Entretien final</b>   |   | 00 h 30 min | Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury vérifie que le candidat a une représentation satisfaisante de la fonction et des rôles d'un technicien en logistique en entrepôt.  |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat :   |   | 06 h 00 min |  |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TLE   | RE               | TP-00461   | 06        | 10/02/2022      | 14/02/2022          | 5/24 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TLE   | RE               | TP-00461   | 06        | 10/02/2022      | 14/02/2022          | 6/24 |

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

| Compétences professionnelles   | Critères d'évaluation  | Mise en situation professionnelle   | Autres modalités d'évaluation       |                             |  |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|--|
|  |  |                                     | Entretien technique                 | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| <b>Coordonner, réguler et contrôler l'activité liée aux flux de marchandises dans l'entrepôt</b> |  |                                     |                                     |                             |  |
| Contrôler les documents et les opérations liés aux flux de marchandises en entrepôt              | La conformité des documents ou données est vérifiée<br>La conformité des opérations est vérifiée<br>Les documents sont correctement renseignés, le cas échéant en anglais<br>Les informations nécessaires sont transmises aux interlocuteurs concernés, le cas échéant en anglais  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| Vérifier la conformité de l'implantation des marchandises, des stocks physiques et informatiques | Les règles d'implantation et de conservation des marchandises sont respectées<br>La conformité des marchandises implantées est vérifiée<br>Les inventaires sont organisés et réalisés en tenant compte de l'activité de l'équipe<br>Les causes des écarts de stock sont identifiées<br>Les propositions de résolution des causes des écarts sont pertinentes | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| Veiller au respect des règles de sécurité liées aux matériels de manutention et de stockage      | La réglementation relative à la conduite d'engins de manutention est respectée<br>Les dysfonctionnements liés aux matériels de manutention et de stockage sont repérés<br>Les dysfonctionnements liés aux matériels de manutention et de stockage sont traités de façon adaptée<br>Les informations nécessaires sont transmises aux interlocuteurs concernés | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| Adapter au quotidien les activités liées aux flux de marchandises en entrepôt                    | Les règles de sécurité, de sûreté et de qualité sont respectées<br>La réglementation est respectée<br>Les informations nécessaires sont transmises aux interlocuteurs concernés<br>Le cahier des charges client est respecté<br>Les activités sont adaptées aux aléas  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TLE   | RE               | TP-00461   | 06        | 10/02/2022      | 14/02/2022          | 7/24 |

| Compétences professionnelles   | Critères d'évaluation   | Mise en situation professionnelle   | Autres modalités d'évaluation       |                             |  |
|--|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|--|
|  |   |                                     | Entretien technique                 | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| <b>Planifier et encadrer les activités d'une équipe d'opérateurs en entrepôt</b> |   |                                     |                                     |                             |  |
| Établir le planning des opérateurs en entrepôt                                   | <p>Les informations nécessaires à l'organisation de l'activité sont recueillies</p> <p>Le calcul de la charge de travail de l'activité est exact</p> <p>Le cahier des charges client est respecté</p> <p>Le planning des opérateurs établi dans le respect de la réglementation du travail est optimisé</p> <p>Les tâches sont réparties en tenant compte des compétences et des situations de handicap éventuelles des opérateurs</p> <p>Le matériel attribué est adéquat</p>  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| Suivre l'activité d'une équipe d'opérateurs en entrepôt dans un tableau de bord  | <p>Les tableaux de bord sont correctement renseignés</p> <p>Les ratios correspondant aux indicateurs de productivité et de qualité sont correctement calculés</p> <p>Les écarts avec le prévisionnel sont identifiés</p> <p>Les causes des écarts sont déterminées</p> <p>Les propositions de solution sont pertinentes</p> <p>Le compte-rendu de l'analyse est transmis aux interlocuteurs concernés</p>   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| Encadrer une équipe d'opérateurs en entrepôt                                     | <p>La réglementation du travail est respectée</p> <p>Les règles d'hygiène et de sécurité, de qualité et de protection de la santé des salariés sont respectées</p> <p>Les consignes et les procédures de travail sont transmises à l'équipe</p> <p>Les performances des opérateurs sont évaluées par rapport aux objectifs</p> <p>Les besoins en formation sont identifiés</p> <p>Le périmètre de responsabilité est respecté dans la prévention et la gestion des conflits</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| Participer à l'amélioration continue de l'entrepôt                               | <p>Les axes d'amélioration sont identifiés</p> <p>La solution opérationnelle proposée est pertinente</p> <p>La mise en place de la solution opérationnelle est organisée</p> <p>La mise en place de la solution opérationnelle est communiquée de façon adaptée aux interlocuteurs concernés</p>  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>    | <input type="checkbox"/>                 |
| <b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b>                               |   |                                     |                                     |                             |  |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TLE   | RE               | TP-00461   | 06        | 10/02/2022      | 14/02/2022          | 8/24 |

### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

| Compétences transversales                     | Compétences professionnelles concernées  |
|---|--|
| Communiquer                                   | Adapter au quotidien les activités liées aux flux de marchandises en entrepôt                    |
|   | Contrôler les documents et les opérations liés aux flux de marchandises en entrepôt              |
|   | Encadrer une équipe d'opérateurs en entrepôt   |
|   | Établir le planning des opérateurs en entrepôt   |
|   | Participer à l'amélioration continue de l'entrepôt   |
|   | Suivre l'activité d'une équipe d'opérateurs en entrepôt dans un tableau de bord                  |
|   | Veiller au respect des règles de sécurité liées aux matériels de manutention et de stockage      |
|   | Vérifier la conformité de l'implantation des marchandises, des stocks physiques et informatiques |
| Travailler et coopérer au sein d'un collectif | Adapter au quotidien les activités liées aux flux de marchandises en entrepôt                    |
|   | Contrôler les documents et les opérations liés aux flux de marchandises en entrepôt              |
|   | Encadrer une équipe d'opérateurs en entrepôt   |
|   | Établir le planning des opérateurs en entrepôt   |
|   | Participer à l'amélioration continue de l'entrepôt   |
|   | Veiller au respect des règles de sécurité liées aux matériels de manutention et de stockage      |
|   | Vérifier la conformité de l'implantation des marchandises, des stocks physiques et informatiques |
|   |  |
| Organiser ses actions                         | Adapter au quotidien les activités liées aux flux de marchandises en entrepôt                    |
|   | Encadrer une équipe d'opérateurs en entrepôt   |
|   | Établir le planning des opérateurs en entrepôt   |
|   | Participer à l'amélioration continue de l'entrepôt   |
| Evaluer ses actions                           | Adapter au quotidien les activités liées aux flux de marchandises en entrepôt                    |
|   | Encadrer une équipe d'opérateurs en entrepôt   |
|   | Établir le planning des opérateurs en entrepôt   |
|   | Participer à l'amélioration continue de l'entrepôt   |
|   | Suivre l'activité d'une équipe d'opérateurs en entrepôt dans un tableau de bord                  |

## 4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TLE

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| TLE   | RE               | TP-00461   | 06        | 10/02/2022      | 14/02/2022          | 9/24 |

#### **4.2. Protocole d'intervention du jury :**

Le jury est présent lors de l'entretien technique et de l'entretien final.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

#### **4.3. Conditions particulières de composition du jury :**

Un des membres du jury doit être en mesure d'évaluer le niveau du candidat en anglais (niveau A2 du CECRL, le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

#### **5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre**

La mise en situation professionnelle nécessite la présence d'un surveillant.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TLE   | RE               | TP-00461   | 06        | 10/02/2022      | 14/02/2022          | 10/24 |

# REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien en logistique d'entrepotage

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TLE   | RE               | TP-00461   | 06        | 10/02/2022      | 14/02/2022          | 11/24 |



## CCP

### Coordonner, réguler et contrôler l'activité liée aux flux de marchandises dans l'entrepôt

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités  | Compétences évaluées  | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve   |
|--|---|-------------|---|
| <b>Mise en situation professionnelle</b>   | Contrôler les documents et les opérations liés aux flux de marchandises en entrepôt<br>Vérifier la conformité de l'implantation des marchandises, des stocks physiques et informatiques<br>Veiller au respect des règles de sécurité liées aux matériels de manutention et de stockage<br>Adapter au quotidien les activités liées aux flux de marchandises en entrepôt | 02 h 30 min | La mise en situation professionnelle se présente sous forme d'étude de cas.<br>Le candidat reçoit un dossier avec la description d'une entreprise fictive et des consignes relatives aux travaux à effectuer.<br>Il formalise ses travaux par écrit à l'aide des outils bureautiques. |
| <b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b>  |   |             |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien technique</li> </ul>                      | Contrôler les documents et les opérations liés aux flux de marchandises en entrepôt<br>Vérifier la conformité de l'implantation des marchandises, des stocks physiques et informatiques<br>Veiller au respect des règles de sécurité liées aux matériels de manutention et de stockage<br>Adapter au quotidien les activités liées aux flux de marchandises en entrepôt | 00 h 30 min | L'entretien technique a lieu après la mise en situation.<br>Le candidat présente au jury les travaux effectués lors de la mise en situation professionnelle et le jury l'interroge à ce sujet.  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnaire professionnel</li> </ul>              | Sans objet  |             | Sans objet  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Questionnement à partir de production(s)</li> </ul> | Sans objet  |             | Sans objet  |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat :   |   | 03 h 00 min |   |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TLE   | RE               | TP-00461   | 06        | 10/02/2022      | 14/02/2022          | 13/24 |

## Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Coordonner, réguler et contrôler l'activité liée aux flux de marchandises dans l'entrepôt

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent lors de l'entretien technique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Un des membres du jury doit être en mesure d'évaluer le niveau du candidat en anglais (niveau A2 du CECRL, le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

## Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

La mise en situation professionnelle nécessite la présence d'un surveillant.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TLE   | RE               | TP-00461   | 06        | 10/02/2022      | 14/02/2022          | 14/24 |

## CCP

### Planifier et encadrer les activités d'une équipe d'opérateurs en entrepôt

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités   | Compétences évaluées  | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve   |
|---|---|-------------|---|
| <b>Mise en situation professionnelle</b>              | Établir le planning des opérateurs en entrepôt<br>Suivre l'activité d'une équipe d'opérateurs en entrepôt dans un tableau de bord<br>Encadrer une équipe d'opérateurs en entrepôt<br>Participer à l'amélioration continue de l'entrepôt | 02 h 30 min | La mise en situation professionnelle se présente sous forme d'étude de cas.<br>Le candidat reçoit un dossier avec la description d'une entreprise fictive et des consignes relatives aux travaux à effectuer.<br>Il formalise ses travaux par écrit à l'aide des outils bureautiques.   |
| <b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b> |   |             |   |
| ▪ Entretien technique                                 | Établir le planning des opérateurs en entrepôt<br>Suivre l'activité d'une équipe d'opérateurs en entrepôt dans un tableau de bord<br>Encadrer une équipe d'opérateurs en entrepôt<br>Participer à l'amélioration continue de l'entrepôt | 00 h 45 min | L'entretien technique a lieu après la mise en situation. Il comporte deux parties :<br>- le candidat présente au jury les travaux effectués lors de la mise en situation professionnelle et le jury l'interroge à ce sujet (durée : 30 minutes) ;<br>- le jury interroge le candidat au sujet de la compétence « Encadrer une équipe d'opérateurs en entrepôt » (durée 15 minutes). |
| ▪ Questionnaire professionnel                         | Sans objet  |             | Sans objet  |
| ▪ Questionnement à partir de production(s)            | Sans objet  |             | Sans objet  |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat :          |   | 03 h 15 min |   |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TLE   | RE               | TP-00461   | 06        | 10/02/2022      | 14/02/2022          | 15/24 |

## **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Planifier et encadrer les activités d'une équipe d'opérateurs en entrepôt**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 45 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent lors de l'entretien technique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

La mise en situation professionnelle nécessite la présence d'un surveillant.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TLE   | RE               | TP-00461   | 06        | 10/02/2022      | 14/02/2022          | 16/24 |

## Annexe 1

### Plateau technique d'évaluation Technicien en logistique d'entreposage

#### Locaux

| Modalité d'évaluation             | Désignation et description des locaux  | Observations   |
|-----------------------------------|--|--|
| Mise en situation professionnelle | Une salle pouvant contenir autant de postes de travail que de candidats.   | Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.<br>La disposition des postes de travail doit permettre à chaque candidat de travailler en confidentialité. |
| Entretien technique               | Un local fermé équipé d'une table et de trois chaises. La taille et la configuration du local permettent d'utiliser un vidéo projecteur relié à un ordinateur. | Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.  |
| Entretien final                   | Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.   | Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.  |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TLE   | RE               | TP-00461   | 06        | 10/02/2022      | 14/02/2022          | 17/24 |

**Ressources (pour un candidat)**

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve »

| Désignation         | Nombre | Description  | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve | Observations  |
|---------------------|--------|--|--|---|
| Postes de travail   | 1      | Pour l'entretien technique :<br>- un poste de travail informatique équipé d'un pack bureautique Word et Excel et relié à une imprimante,<br>- un équipement de projection audiovisuelle. | 1  | Un poste de travail par jury.   |
|                     | 1      | Pour la mise en situation professionnelle :<br>- un poste de travail informatique équipé d'un pack bureautique Word et Excel.  | 1  | Sans objet  |
| Outils / Outillages | 1      | Un disque dur externe ou une clé USB.  | 99   | Cet outil permet au surveillant de récupérer les travaux des candidats à l'issue de la mise en situation.                 |
| Matières d'œuvre    | 1      | Un lot de feuilles de papier A4  | 1  | Pour les prises de notes manuscrites éventuelles des candidats pendant la mise en situation et pour l'imprimante du jury. |
|                     | 1      | Une chemise dossier  | 1  | Pour la mise en situation professionnelle.  |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TLE   | RE               | TP-00461   | 06        | 10/02/2022      | 14/02/2022          | 18/24 |

## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien en logistique d'entreposage est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

| <b>Technicien en logistique d'entreposage<br/>Arrêté du 05/12/2016</b> |  | <b>Technicien en logistique d'entreposage<br/>Arrêté du 31/01/2022</b> |   |
|--|--|--|---|
| CCP  | Coordonner et réguler l'activité liée aux flux de marchandises dans l'entrepôt | CCP  | Coordonner, réguler et contrôler l'activité liée aux flux de marchandises dans l'entrepôt |
| CCP  | Planifier et encadrer les activités d'une équipe d'opérateurs en entrepôt      | CCP  | Planifier et encadrer les activités d'une équipe d'opérateurs en entrepôt                 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TLE   | RE               | TP-00461   | 06        | 10/02/2022      | 14/02/2022          | 19/24 |



## Annexe 3

### Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

#### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

\*\*\*\*\*

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| TLE   | RE               | TP-00461   | 06        | 10/02/2022      | 14/02/2022          | 21/24 |



**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

